



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

La vaccination est gratuite et n'est pas obligatoire.

La vaccination est proposée de manière progressive à la population.

**Vous voulez savoir si vous êtes concerné ?
Où vous faire vacciner et par quel vaccin ?**

- ✓ Rendez-vous sur
www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19
- ✓ Ou **parlez-en à votre médecin.**

En l'état des connaissances, la réduction de la contagiosité par les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement est incertaine.

**Même pour les personnes vaccinées, l'application
des gestes barrières et le port du masque restent nécessaires.**